

Pêche à la ligne et gestion des ressources piscicoles

Le Sud-Ouest de la France de la fin des années 1880 à la fin des années 1930

L'extrême fin du XIX^e et le début du XX^e voient se multiplier les sociétés de pêcheurs qui conjuguent très vite passion de la pratique et souci de l'environnement. Des sociétés dont le principal mot d'ordre est la défense, la protection et le repeuplement de cours d'eau français qu'elles estiment menacés. Cherchant les causes de ces maux, les pêcheurs dénoncent les pollutions industrielles, cartographient et inventorient la faune piscicole, multiplient les échanges avec les instances scientifiques, entreprennent de vastes opérations de pisciculture et d'alevinages. Une mobilisation à l'échelle des pêcheurs amateurs du pays tout entier : l'histoire de la pêche à la ligne rejoint ici l'histoire de la protection des cours d'eau. De quoi identifier l'apparition d'une conscience écologique ?

par Jean-François MALANGE, Université de Toulouse, Laboratoire Framespa

« Je me souviens avoir suivi du haut d'un rocher les efforts d'un pêcheur dans un lac de montagne ; j'apercevais, brillant dans l'eau transparente, les belles truites, qu'il convoitait de la rive, se jouer de sa ligne trop courte... Ainsi en est-il souvent de l'historien : ses moyens limités ne lui permettent pas de balayer dans ses filets toute l'étendue du lac du passé, l'histoire ce sera the Past so far as... ce qu'il pourra en saisir dans ses filets (1) ».

Cette métaphore d'Henri Irénée Marrou utilise le symbole de la pêche à la ligne pour pointer les limites de la science historique. Les pratiques de pêche à la ligne ne peuvent-elles pas à leur tour devenir objet d'histoire ? C'est bien ce que tente Alain Corbin dans un article intitulé « La pêche à la ligne et la polarisation des heures » (2). Il y distingue deux types de pêche qui coexistent et interagissent à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Dans une perspective chronologique, l'auteur décrit un processus de soumission d'une pêche traditionnelle à l'influence d'une pêche sportive, élaborée en Angleterre. Ces deux types de pêche ont des points communs. Ce sont des pratiques masculines dont le savoir se transmet par l'observation et l'écoute de l'autre (relation maître/disciple), et qui supposent une discipline du silence. Alain Corbin inaugure ici un nouveau champ d'investigation pour la recherche historique. En effet, l'existence de nombreuses sources permet d'aller bien plus loin.

Deux grands questionnements sous-tendent les pages qui suivent. D'une part, les réseaux de sociabilité qui se mettent en place autour des pratiques liées directement ou indirectement à la pêche. D'autre part, les formes et la nature des relations entre les pêcheurs à la ligne et leur environnement ; c'est-à-dire l'ensemble des représentations, des images et des actions qui traduisent les manières dont les pêcheurs appréhendent et agissent sur leur envi-

ronnement. « De tous côtés nous apprenons la formation de nouveaux syndicats de pêcheurs. A Baccarat (Meurthe-et-Moselle), les pêcheurs à la ligne se constituent en société. D'autres sociétés sont en voie de formation à Epinal, à Lyon, à Montauban, à Chambéry. Il y a en ce moment en France un grand mouvement qui porte tous les pêcheurs à se syndiquer pour défendre leurs intérêts et protéger le repeuplement des rivières ». Cette dépêche d'*Etangs et Rivières* du 1^{er} mai 1893, témoigne de la prise de conscience de la part de nombreux pêcheurs amateurs de la nécessité de se regrouper (3). Malgré son importance cruciale, les associations de pêche ne sont pas nées avec la loi de 1901. C'est bien un autre facteur qui est à la source de cette prolifération effective des sociétés de pêche à la fin du XIX^e siècle.

« Les associations de pêcheurs répondent au besoin inné de se grouper et de s'unir en vue d'un ou plusieurs buts communs, qu'un pêcheur isolé serait incapable d'atteindre : lutte contre le braconnage et la pollution des eaux, repeuplement des rivières dévastées, exercice en commun du droit de pêche dans les cours d'eau où la location de vastes étendues est très onéreuse. De ce besoin est née l'idée du groupement qui permet de mener tout cela à bien ; d'où la formation des sociétés de pêcheurs, qui ont vu le jour sur tous les coins du territoire national sillonnés par les cours d'eau. Elles ne seront jamais trop nombreuses, étant donné la grandeur des buts à atteindre (4) ». Pour Robert Guinot qui écrit *Les secrets de la pêche à la ligne* (5), c'est donc la nécessité de préserver les cours d'eau français de toutes menaces, qui est la cause principale de la formation des sociétés. Le croisement des archives départementales et des sources imprimées permet de dire que la naissance et la diffusion des sociétés de pêche à la ligne va de pair avec une volonté de gérer les ressources piscicoles du pays (6). Un souci de ges-

tion d'abord théorique de la fin des années 1880 au début des années 1900, puis de plus en plus pratique des années 1900 à la fin des années 1930, avec des actions de terrain concrètes et approfondies.

De la fin des années 1880 aux années 1900 : l'apparition d'un souci de gestion

La naissance des sociétés de pêche à la ligne sous l'impulsion de la pisciculture : l'importance intrinsèque du souci de gestion du milieu aquatique dans la naissance des sociétés de pêche à la ligne

L'extrême fin du XIX^e et le début du XX^e siècle représentent une époque charnière. C'est, en effet, à ce moment-là que les sociétés de pêche à la ligne naissantes développent un souci essentiellement théorique de la gestion de la ressource piscicole.

L'une des premières sociétés à voir le jour est celle de la ville de Cahors dans le département du Lot en novembre 1888 (7). Elle semble être l'une des seules en France, au moins jusqu'en 1890, date à partir de laquelle il est réellement possible de parler de phénomène généralisé à l'échelle du pays. La grande majorité des sociétés de pêche connues apparaissent durant cette décennie.

Si c'est bien la lutte contre le dépeuplement des rivières qui semble motiver la formation des sociétés, comment ne pas envisager une influence extérieure aux pratiques de pêche ? Les pêcheurs à la ligne n'étaient certainement pas tous des scientifiques au fait des débats récents à propos des menaces directement liées au milieu aquatique. C'est du côté de la pisciculture qu'il convient d'approfondir les recherches.

Il faut replacer ces propos dans l'arrière plan du thème du dépeuplement des cours d'eau français précédemment évoqué. Un certain nombre de chercheurs se sont attachés à développer cette thématique, entre autres Max Thibault qui a concentré ses efforts sur l'histoire du saumon (8) et G. Delbos (9). Ces deux auteurs constatent dans les archives la récurrence du thème de l'épuisement des ressources marines du fait de la pratique de la pêche. C'est, semble-t-il, un motif très ancien qui se décline en plusieurs expressions : « les fonds se dépeuplent », « les eaux s'épuisent », « il n'y a plus rien dans la mer »... Max Thibault remarque que le dépeuplement est régulièrement affirmé et qu'à partir de la fin du XIX^e siècle se tient un discours catastrophique en matière de pêche, voisin de celui des forestiers de l'époque (10). Face à cette constatation, le postulat de départ de leur recherche est le suivant : les usages humains qui vivent de l'exploitation de ressources naturelles sont vus comme spoliateurs et destructeurs. La problématique est bel et bien de voir de quelle façon se construisent et se propagent de telles représentations et comment, au fil de leurs reformulations, elles se transmettent en données incontournables du réel dans la conscience collective. De fait, ces représentations fournissent des arguments à un discours éthique sur le monde humain, légitimant sous le couvert de la rationalisa-

tion de l'exploitation de la nature, des entreprises de réformes économiques et sociales des pratiques productives. Ce qui est fondamental dans leurs travaux, ce n'est pas de déterminer si ces mythes sont vrais ou faux, c'est de constater leur prégnance culturelle et d'en mesurer les différents types de conséquences.

Le thème du dépeuplement est présent s'agissant des eaux douces et en particulier dans les discours et les écrits de nombreux pisciculteurs et pêcheurs. Dès 1856, M.C. Millet, membre de la Société d'acclimatation, stigmatise les efforts à faire pour que la pisciculture apporte son tribut à la lutte contre le dépeuplement (11). Plus d'un demi-siècle plus tard, l'article « Nos étangs » d'un certain Poher (inspecteur des services commerciaux de la société d'Orléans), daté de 1913, résume bien ces préoccupations : « *Quand on fait le bilan de notre commerce d'importation et d'exportation de poissons d'eau douce, on voit que notre pays, malgré son vaste réseau de fleuves et de rivières, ses nombreux lacs et étangs, ses établissements de pisciculture, est tributaire de l'étranger pour près de 6 500 000 francs [...] On a recherché les causes de cette situation déplorable. Elles sont nombreuses. Nos eaux publiques restent en partie dépeuplées, bien que de sérieux efforts soient faits par l'administration des Eaux et Forêts et les Sociétés de pêche pour leur repoissonnement. Nous n'insisterons pas sur les causes si connues du dépeuplement de nos cours d'eau : le nombre de pêcheurs qui augmente, les procédés de capture qui se perfectionnent, le braconnage si intense aux environs des grands centres industriels, la pollution des rivières et des fleuves par les eaux résiduaires d'usines, les manœuvres d'eau qui dessèchent les frayères, le manque d'échelles à poissons...* (12) ». Certains historiens, tel A. Thomazi, en 1947, soutiennent le bien-fondé de ces affirmations : « *Il y a bien longtemps qu'on se plaint, dans toute l'Europe, du dépeuplement des cours d'eau. Mais il faut s'entendre sur le sens du mot « dépeuplement ». Jusqu'au XVIII^e siècle inclus, il ne s'agissait que d'un appauvrissement tout relatif [...] Les choses changèrent vers le premier quart du XIX^e siècle, sous l'effet du développement de l'industrie. D'abord ce fut la canalisation des rivières [...] Puis vinrent l'établissement de barrages et d'écluses, la pollution des eaux par les égouts et plus encore par les produits toxiques évacués des usines, les irrigations faites sans discernement. Dans certains pays, en Angleterre surtout, les autorités sont intervenues assez énergiquement pour limiter les dégâts, sans pouvoir du reste les supprimer [...] Si l'on n'avait découvert le moyen de compenser au moins les destructions inévitables, la faune des eaux douces risquait de s'éteindre dans tous les pays d'Europe à mesure qu'ils s'industrialisaient* (13) ». Il est possible de dresser une très longue liste de sources faisant état de la prégnance du thème du dépeuplement pour les eaux douces, et ceci pour l'ensemble de la période considérée. Cette récurrence illustre une véritable inertie culturelle, une croyance qui semble ancrée au plus profond des esprits à cette époque. Le thème du dépeuplement des cours d'eau est l'un des facteurs qui fondent les relations privilégiées entre les pratiques de pêche à la ligne et la pisciculture.

Une carte tirée de l'ouvrage de Jousset du Bellesme (14) (directeur de l'Aquarium du Trocadéro de 1884 à 1900) représente la répartition des œufs de salmonidés produits par l'Aquarium du Trocadéro entre 1884 et 1900. L'Aquarium du Trocadéro a été originellement construit dans la perspective de l'Exposition universelle tenue à Paris en 1878 (15). Jousset du Bellesme en faisant l'historique de son établissement précise que « si le côté matériel a été laissé dans un état de stagnation fâcheuse, il s'y est fait, par contre, comme nous le verrons par la suite, un mouvement de pisciculture des plus importants qui a exercé sur le repeuplement des cours d'eau du bassin de la Seine et sur la France entière, la plus heureuse influence (16) ». A partir de 1883, l'Aquarium du Trocadéro semble avoir été réorganisé, sous l'égide de la mairie de Paris et de l'Etat. De nombreuses actions en matière de pisciculture y ont été expérimentées. Cette carte rend compte de la distribution des œufs de salmonidés obtenus de façon artificielle entre 1884 et 1900. Au-delà du manque de précision, on constate qu'une importante part du territoire en a bénéficié : c'est bien une véritable distribution globale qui semble avoir été tentée pendant seize ans. On remarque tout de même que le nord de la France (le bassin fluvial de la Seine, l'Oise et l'Eure notamment) a été largement privilégié. D'autres secteurs ont retenu l'attention des dirigeants de l'Aquarium : la plaine de Langres, le cours du Rhône, le bassin fluvial de la Loire, ainsi que le Gave de Pau et celui d'Oloron. La prédilection pour la Seine s'explique très certainement par sa proximité : les conditions de transports des œufs de salmonidés n'étaient très certainement pas optimales. L'impressionnante surface concernée par ces distributions (notamment les plus lointaines, à l'extrême sud du pays) amène à supposer l'existence de divers relais à l'échelle locale. Les sociétés de pêche à la ligne fraîchement créées ont dû constituer un des maillons forts de cette colossale entreprise de pisciculture.

La confrontation de la carte de la répartition départementale des sociétés de pêche et de celle des actions piscicoles de l'Aquarium du Trocadéro suggère fortement une étroite collaboration entre la plupart des pêcheurs français et les pisciculteurs parisiens. C'est dans le nord de la France qu'a eu lieu la majorité des opérations de rempoissonnement, or c'est aussi dans le Nord que se trouve la plus forte densité de sociétés de pêche (22 sociétés distinctes répertoriées (17)). La correspondance est très équivoque en ce qui concerne le département de la Loire (où 4 sociétés sont répertoriées). Même chose pour le département de la Haute-Marne (3 sociétés de pêche). Dans les deux cas, l'importance des sociétés de pêche correspond précisément aux zones où l'Aquarium a livré ses œufs. Les sociétés de pêche à la ligne étaient donc très certainement les relais privilégiés dans les opérations de pisciculture orchestrées par Jousset du Bellesme. On est donc en droit de se demander quelle est la part de responsabilité de l'Aquarium en général, et de son directeur en particulier, dans la prolifération des sociétés de pêche à la ligne en France à la fin du XIX^e siècle.

La réponse à cette question est donnée par le principal intéressé : dans son ouvrage, Jousset du Bellesme suggère

fortement qu'il est à l'origine de la création de nombreuses sociétés : « Le nombre de nos correspondants et visiteurs était assez grand pour que nous ayons cru pouvoir, au moment de l'exposition de 1889, réunir un Congrès national de pêche et de pisciculture. En prenant l'initiative de cette réunion, la première de ce genre qui se soit tenue en France, nous nous proposons d'établir un lien entre toutes les personnes qui s'intéressaient à ces questions de repeuplement, et de coordonner tous leurs efforts. [...] De plus nous avons constaté dans nos relations avec un grand nombre de pêcheurs qu'on pouvait rencontrer dans chaque département un groupe de gens s'intéressant avec dévouement et passion à ces questions, prêts à agir, ne reculant devant aucun sacrifice de temps ou d'argent pour avoir du poisson dans leurs cours d'eau. Nous eûmes donc la pensée qu'on pourrait tirer un très bon parti de leur zèle et que si l'on parvenait à les grouper sous forme de sociétés ou de syndicats, on arriverait facilement à repeupler toutes les rivières et fleuves de France, uniquement par les efforts de l'initiative privée, et sans la participation du gouvernement. Il est certain que ces pêcheurs fréquentant journellement les rivières connaissent bien les besoins et que leur action guidée par de bons et pratiques conseils pouvait agir avec beaucoup d'efficacité. Tel est le but que nous poursuivions en organisant, en 1889, un Congrès de pisciculture. Nous cherchions à réaliser le repeuplement de tous les cours d'eau de la France par les seules forces de l'initiative privée, et c'est vers ce but que, jusqu'en 1900, se sont tournés tous nos efforts (18) ».

Les liens privilégiés entre pêche à la ligne et pisciculture ne font désormais plus de doute. La pisciculture est l'une des causes premières de la naissance et de la diffusion des sociétés de pêche à la ligne. L'étude à l'échelle nationale de cette diffusion, révèle quelques dynamiques à l'œuvre. Loin de se réduire à un simple loisir solitaire, les pratiques de pêche à la ligne sous-tendent des enjeux culturels jusque-là insoupçonnés. En effet, le thème du dépeuplement des eaux douces et, plus largement, le souci de la gestion du milieu aquatique sont dans l'essence même des sociétés et en sont, par la même, l'une des causes.

La multiplication des sociétés de pêche à la ligne : la diffusion du souci théorique de gestion du milieu aquatique

Une lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du département du Lot et datée du 14 novembre 1888 confirme et valide la création d'une société de pêche au sein de la ville de Cahors (19). Le ministre y salue cette initiative nouvelle et confirme donc que cette société est l'une des premières du genre en France. En croisant différentes sources, il paraît possible de dire que la société de Cahors a été un modèle pour l'ensemble des autres sociétés de pêche de France.

En effet, l'article 1 des statuts de la société de Cahors révèle qu'il est créé en 1888 « à Cahors une société sous le titre de société de pisciculture du Lot. Le siège social de la société est rue Brunis, n° 1. Tout en favorisant la pêche à la ligne, la société a surtout pour but l'acclimatation dans le

Lot de nouvelles espèces de poissons, la protection des espèces utiles déjà existantes et la destruction des espèces nuisibles. Une caisse est créée non seulement dans le but de faire face aux frais nécessités par la poursuite du but de la société mais encore en vue de permettre à l'association de se rendre adjudicataire d'un ou plusieurs lots de pêche où des expériences d'acclimatation pourront être tentées et où toute pêche autre que celle à la ligne sera absolument interdite. La société se mettra en relation avec l'administration des Ponts et Chaussées afin de solliciter de cette administration chargée de la surveillance de la pêche toute mesure de protection ou de répression qui lui paraîtrait justifiée. La société pourra avoir des gardes particuliers dans le cas où elle deviendrait adjudicataire d'un ou plusieurs lots de pêche (20) ». Les 28 membres fondateurs de cette société affichent donc clairement, avant même les responsables de l'Aquarium du Trocadéro, un réel souci de protection des cours d'eau de leur département (en particulier le Lot et le Célé). En ce sens, il est possible de dire que cette société était relativement avant-gardiste. Elle a manifestement servi de modèle à de nombreuses autres et ceci au moins jusque dans les années 1950.

Et il est tout à fait possible d'affirmer que ces principes sont devenus de véritables « obligations », omniprésentes dans les statuts des sociétés de pêche de tout le pays. Par exemple, en 1894, l'article 2 des statuts de la société des pêcheurs de la ville d'Auch précise que : « *La société a pour but : 1° De former des liens de solidarité entre les pêcheurs à la ligne. 2° D'empêcher par tous les moyens légaux l'empoisonnement de la rivière, la destruction du poisson par l'emploi de la dynamite, les armes à feu, les engins prohibés et toute espèce de filets (21) ».* En 1909, l'article 2 des statuts de la société de pêcheurs à la ligne « La Carpe mareuilaise » en Vendée précise que le but de cette association est de « *louer un ou plusieurs cantonnements de la rivière le Lay, de veiller à son repeuplement, d'assurer la protection du poisson et le libre exercice de la pêche à la ligne tel que l'autorisent les lois (22) ».* En 1945, l'article 2 des statuts de l'association amicale des chasseurs et pêcheurs à la ligne de Saint-Orens de Gameville spécifie les buts de la société : « *Grouper amicalement les chasseurs et les pêcheurs de la commune. Mener une lutte implacable contre le braconnage et notamment contre les fureteurs pour la chasse, les empoisonneurs et dynamiteurs de rivières pour la pêche. Faire assermenter des gardes pour la surveillance de la chasse et de la pêche. Effectuer des repeuplements là où ils seront jugés utiles et nécessaires. Emettre tous vœux et pétitions dans l'intérêt général de la chasse et de la pêche (23) ».* Ainsi, à près d'un demi-siècle d'écart, on retrouve les mêmes principes et les mêmes formulations. Il est possible de fournir une longue liste d'exemples du même type pour la période 1890-1950 (24).

A partir de 1890, les sociétés de pêche se diffusent sur tout le territoire français et manifestent donc un souci théorique de gestion du milieu halieutique. Il est cependant possible de pointer quelques actions concrètes sur le terrain dans le sud-ouest du pays à partir des années 1888-1890.

L'Annuaire des associations de pêcheurs à la ligne de France daté de 1901 précise que, dès sa création, en 1888, la société de Cahors « *a essayé l'acclimatation dans la rivière Lot de la truite arc-en-ciel, de la perche, et du gardon blanc. Ces essais à peu près infructueux pour la truite et le gardon, ont donné de meilleurs résultats pour la perche et la brème. Elle s'est encore attachée à protéger la reproduction de la carpe, poisson très estimé dans le Lot. A cet effet, dans le cantonnement de la rivière où la société est adjudicataire, elle a installé des caisses flottantes treillagées qui reçoivent les herbes aquatiques chargées d'œufs de carpe. Ces œufs, mis ainsi à l'abri de la voracité des autres poissons, donnent naissance à un grand nombre d'alevins. La même société a fait frapper des médailles en argent qu'elle distribue aux agents qui ont dressé des procès-verbaux contre les braconniers de pêche (25) ».* Voici quelques actions concrètes qui semblent avoir été menées sur le terrain. Ces essais se bornent à des empoisonnements de divers types d'espèces de poissons dans le Lot et à la mise en place de frayères artificielles afin de faciliter la reproduction de la faune aquatique. Ces actions sous-entendent la mise en place d'un réseau d'échanges des idées et des connaissances en matière de pisciculture et de biologie. Elles sous-entendent aussi que les pêcheurs et les membres de la société de Cahors ont investi les rives du Lot et des autres rivières pour approfondir leur connaissance du milieu. Une série de cartes accessibles aux archives départementales tendent à corroborer ceci. Il s'agit d'une douzaine de cartes datées de 1888-1889 et cartographiant la répartition des différentes espèces de poissons présentes sur l'ensemble des cours d'eau du département. Chaque carte se focalise sur un type précis de poisson. La majorité des poissons connus de l'époque y figurent : truite, carpe, brochet, anguille, tanche, et même écrevisse. Ces cartes fondent une véritable connaissance géographique du milieu aquatique. Chaque espèce s'est vu attribuer une couleur (le rouge pour la truite par exemple) et la carte précise le degré d'abondance de l'espèce en fonction des observations de terrain (on trouve à chaque fois 3 types de données : peu abondant, abondant ou très abondant). Ces cartes, résultat d'enquêtes de terrain menées par l'ensemble des membres de la société, illustrent la volonté de ces hommes de la fin du XIX^e siècle de connaître le milieu piscicole environnant. Une bonne gestion des ressources ne passe-t-elle pas, en amont, par la connaissance la plus précise possible de l'état naturel du milieu sur lequel on compte agir ? Ce souci de précision se retrouve dans la majorité des départements du sud-ouest de la France : à partir de 1890, un réseau régional des sociétés de pêche semble se mettre en place.

La mise en place d'un réseau régional des sociétés de pêche à la ligne dans le sud-ouest de la France

« *Il se produit depuis quelque temps un mouvement considérable en faveur de la pêche [...]. Ce mouvement peut être attribué, pour une large part, aux sociétés de pêche qui, depuis quelques années, se sont créées sur tous*

les points de la France. Leur nombre s'élève aujourd'hui à plus de deux cents, et un seul département, celui du Nord, en compte plus de 40. Si ce mouvement continue, et l'on ne saurait que trop l'encourager, chaque village aura bientôt sa société de pêche. Ces sociétés ont déjà rendu de nombreux et importants services. Beaucoup d'entre elles ont assuré dans leurs cantonnements une surveillance rigoureuse et ont largement contribué au repeuplement des cours d'eau ; et puisque nous sommes à Toulouse, qu'on me permette de citer au premier rang de celles-ci la vaillante Société des pêcheurs à la ligne de la Haute-Garonne, qui, sous l'impulsion de son actif et dévoué président, a obtenu de si importants résultats (26) ». Ces quelques lignes témoignent de la vitalité des sociétés de pêche au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Peu à peu, de véritables réseaux vont ainsi se mettre en place avec un seul et même mot d'ordre : la protection des milieux aquatiques et la lutte contre les dépeuplements des eaux.

Ainsi peu à peu, des Comités départementaux voient le jour, composés d'un président départemental, d'un président par arrondissement et de tous les présidents des associations de pêche à la ligne du département. Une réunion annuelle a lieu à laquelle, après élection du bureau, il est voté un seul vœu local, dont la réalisation est poursuivie par le Comité (27). Plusieurs comités départementaux peuvent s'entendre pour assurer la défense des intérêts piscicoles de la région. L'exemple de la Fédération des sociétés de pêche et de pisciculture du sud-ouest est très représentatif. « *Le nombre et l'importance des sociétés de pêche augmentant sans cesse dans ces dernières années, et afin de les grouper pour la défense des intérêts des pêcheurs à la ligne près des pouvoirs publics, la région Sud-Ouest s'est constituée en fédération* (28) ». Les sociétés ayant adhéré à la fédération depuis sa fondation, en 1895-1896, sont celles d'Albi, Angoulême, Auch, Bordeaux, Cahors, Carcassonne, Castres, Graulhet, Grisolles, La Réole, Lourdes, Luchon, Mazamet, Moissac, Montauban, Mont de Marsan, Perpignan, Saint Mont, Tarbes, Toulouse, Villemur, Villefranche de Lauragais (29).

L'ensemble des 22 sociétés adhérentes forme un véritable réseau. Pour parler de réseau, il convient de déterminer les buts communs de ces sociétés. Ils semblent clairement définis lors des conclusions de chaque Congrès et concernent le devenir des eaux publiques du sud-ouest (30). Mais qui dit réseau sous-entend également moyens de communication à grande échelle : la multiplication des rencontres sous forme de congrès peut être assimilée à un outil de communication privilégié (31). Les différents acteurs y « *présentent, discutent, rapportent l'essentiel de leurs idées qui sont ensuite transmises aux pouvoirs publics* (32) ». Mises en relation, répondant à des objectifs communs de protection et de défense des cours d'eau, et disposant d'un réel moyen de communication, les sociétés de pêche à la ligne du Sud-Ouest mènent à la fin du XIX^e siècle des actions sur le terrain de plus en plus fréquentes : le souci de gestion du milieu aquatique, à l'origine théorique, devient alors de plus en plus concret.

Des années 1900 aux années 1930 : un souci de gestion de plus en plus pratique

La naissance du Fishing Club de France (FCF) et la lutte contre la pollution des cours d'eau : les pêcheurs à la ligne, sentinelles des rivières

« *Le 5 décembre 1908, sur la butte du joyeux Montmartre, un groupe d'amis se réunissaient dans l'atelier du peintre Fernand Maissen. Le mot d'ordre et de ralliement était : « L'eau pure pour tous ! ». Il s'agissait, vous l'avez deviné, de constituer le FCF, de choisir ses parrains, et de rédiger son acte de naissance* (33) ». Cet extrait d'un discours du président du FCF éclaire la genèse de cette association. Le but du FCF était de créer une vaste cohésion nationale contre l'infection systématique des cours d'eau tout en protégeant la pêche. Cette institution, dans la droite ligne des sociétés savantes mais surtout du Touring Club de France, était constituée d'une multitude d'individus d'horizons sociaux très variés : du simple et modeste pratiquant la pêche à la ligne le dimanche, aux plus hauts dignitaires de l'Etat (tels que des inspecteurs des Eaux et Forêts), en passant par de nombreux notables et même de grands hygiénistes reconnus. Cette association a connu une grande activité dans la première moitié du XX^e siècle avec la mise en place d'une revue (« *Le Pêcheur Illustré* », édité de 1909 au milieu des années 1980) et la réalisation d'enquêtes à grande échelle.

Moins de deux ans après sa création, les responsables du FCF reconnaissent que « *les Associations relatives à la protection de la pêche, par la nature même des plaintes qu'elles reçoivent en ce qui concerne la mort, la destruction, la disparition du poisson dans les rivières, peuvent être de précieux auxiliaires de renseignements ; les industriels craignent leur intervention, car celle-ci a lieu généralement sous forme de plaintes et de procès* (34) ». Ainsi, pêcheurs à la ligne et FCF semblent former une alliance tacite dans le but de protéger un patrimoine commun. Si le FCF n'a pas manifestement servi d'organisme centralisateur pour coordonner la lutte et les actions des sociétés de pêche, les écrits et les rapports qui en émanent permettent d'avoir un écho très précis des actions concrètes des pêcheurs sur le terrain. Le cas d'une pollution de la rivière Meurthe par des résidus industriels, rapporté par le FCF est très instructif : « *J'ai dit précédemment que les Associations de pêcheurs pouvaient rendre de bons services à la cause de la protection des cours d'eaux. En effet, par leur action, elles forcent certains industriels à épurer leurs eaux résiduaires ou, tout au moins, à prendre les dispositions nécessaires pour éviter des contaminations par trop considérables. Je ne citerai qu'un fait récent relatif à la condamnation (en vertu de l'art. 5 de la loi du 15 avril 1829) d'un chef d'établissement de papeterie et de deux ouvriers à deux mois de prison et 50 francs d'amende, avec sursis, et 4 000 francs de dommages et intérêts, sur l'intervention d'une Société de pêcheurs, pour avoir évacué des eaux de lavage des bassins de résinate de soude dans la Meurthe et avoir entraîné ainsi un désastre considérable sur les poissons.*

La Meurthe charriait des centaines de kilos de poissons morts et, pendant plusieurs jours, on les enlevait par tombeaux. Cet exemple sévère qui a soulevé les protestations de certains fabricants de papier, et un certain nombre d'autres faits démontrent que les Sociétés de Pêche font beaucoup d'efforts actuellement pour lutter contre la contamination des rivières, que leurs appels sont souvent écoutés devant les tribunaux (35) ». L'ensemble des faits relatés tend à prouver que les membres des sociétés de pêcheurs à la ligne sont de plus en plus présents au bord de l'eau et, par là même, de plus en plus soucieux de la santé et de l'équilibre des ressources piscicoles françaises. Ce genre d'affaires devient de plus en plus fréquent entre 1900 et la fin des années 1930, prouvant ainsi la prise de conscience généralisée des pêcheurs. Quelques autres exemples précis pris dans le sud-ouest vont permettre d'affiner l'analyse.

Le premier exemple concerne le département du Gers et l'évacuation dans la Baïse des eaux ammoniacales de l'usine à gaz de Condom. Une pétition de 35 pêcheurs à la ligne adressée au préfet et datée du 10 juillet 1929 signale que : « Depuis six mois un chenal a été creusé partant de l'usine à gaz et se terminant à la Baïse. Par ce chenal coulent les coal-tars (déchets) provenant de la distillation du charbon pour la fabrication du gaz qui vont se jeter dans la Baïse. De sorte que toute la rive gauche en aval de l'usine à gaz et sur une étendue de plus d'un kilomètre est infectée de ce coal-tar et empêche tous les pêcheurs à la ligne de se livrer à leur sport favori sur cette rive sans la chance de voir leurs engins salis par ce produit. Il est certain, d'autre part, que ce produit étant nocif n'est pas fait pour que le poisson se multiplie [...]. Nous savons que plusieurs plaintes verbales ont été adressées au directeur de l'usine, à la municipalité et à certains conseillers municipaux en particuliers. Malgré ces plaintes, l'état existant ne change pas... (36) ». Un rapport du service ordinaire des Ponts et Chaussées, du 3 septembre 1929, précise que les pétitionnaires sont certainement des membres de la société des pêcheurs à la ligne « Le Réveil des Gaules condomoises ». L'auteur du rapport précise que, après enquête sur le terrain, les eaux ammoniacales sont effectivement évacuées dans la rivière. L'ingénieur ordinaire chargé de cette affaire écrit que « Le fait de ne déverser dans cette rivière que les eaux ammoniacales ne constitue pas un droit pour l'usine à gaz. Cet état des choses existe depuis 1875, date de mise en service de cette usine [...]. En 1926, la commune de Condom a racheté l'usine à gaz et l'exploite depuis par régie municipale. Jamais à notre connaissance il n'a été demandé l'autorisation d'évacuer les eaux ammoniacales dans la Baïse. Ces eaux sont certainement nocives puisqu'elles contiennent notamment de l'acide carbonique, de l'ammoniaque et de l'acide sulfurique [...] Nous nous trouvons en présence d'une société de pêcheurs à la ligne qui veut prendre de sérieuses mesures de conservation du poisson et de repeuplement de la rivière. L'administration doit faire son possible pour faciliter sa tâche et on ne pense pas qu'on puisse tolérer plus longtemps ce fait (37) ».

Dans la suite de son rapport, l'ingénieur fait référence au décret du 9 février 1867 portant règlement sur les éta-

blissements d'éclairage et de chauffage par le gaz, qui stipule, en son article 7, que les eaux ammoniacales et les goudrons produits par la distillation doivent immédiatement être enlevés et mis dans des citernes closes et étanches. Il mentionne, en outre, la circulaire du 10 juin 1879 du Ministre des Travaux publics qui recommande l'application de l'article 25 de la loi du 15 avril 1829 : « *quiconque aura jeté dans les eaux des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer les poissons ou à le détruire sera puni d'une amende de 30 à 300 francs et d'un emprisonnement de 1 à 3 mois (38)* ». L'administration des Ponts et Chaussées conclut que « *dans ces conditions il y a lieu d'inviter le maire de Condom à construire une citerne étanche destinée à recevoir les eaux en question. Ces eaux peuvent être efficacement employées à la destruction de l'herbe sur la voie publique, par exemple, et le service de la voirie ne manquera pas de les utiliser. Nous sommes donc d'avis qu'il faut faire les travaux nécessaires (39)* ». Le dernier mot de cette affaire revient au préfet du Gers qui « *est sûr que la municipalité va intervenir avec une solution favorable aux intérêts communs de tous (40)* ».

Les détails de cette affaire en pays gascon, à la fin des années 1920, sont emblématiques de ce qui se passe dans le sud-ouest et très certainement dans la France entière. Dans le premier tiers du XX^e siècle, le souci des pêcheurs de gérer les ressources piscicoles devient de plus en plus pratique, actif et volontaire. Les archives montrent que les pêcheurs donnent l'alerte sur d'éventuelles pollutions. S'adresser directement aux instances supérieures (maire, préfet, ministre) par le biais de pétitions, fait des pêcheurs des gens responsables et attentionnés qui mettent dans l'arène publique des problèmes jusque là ignorés et peu connus. Les échanges au sein des réseaux ainsi constitués, font des pêcheurs à la ligne un groupe de pression dont l'Etat et les industriels doivent tenir compte, au risque de s'attirer les foudres des autres membres de la société française. La pêche à la ligne paraît bel et bien inscrite dans le cycle naturel de l'eau et semble servir d'indicateur, voire de fusible, face à la pollution des milieux. Ceci lui confère un important rôle social de surveillance alors qu'elle est longtemps restée une pratique évoluant dans la marginalité des loisirs. Ce rôle de guetteur et de sentinelle veillant à la santé des cours d'eau (et indirectement de la société) est d'autant plus fort et justifié que la fin du XIX^e et le début du XX^e siècles marquent l'apogée de l'hygiène : la « conquête de l'eau », la « bataille du tout-à-l'égout » en sont des épisodes marquants (41). Ce rôle prépondérant des pêcheurs à la ligne est bien confirmé par la mise en place, dès 1909 (tout juste quelques mois après sa création), d'un comité d'hygiène spécifique au sein du FCF (42), formé entre autres d'hygiénistes renommés. L'histoire de la pêche à la ligne rejoint ici l'histoire de la protection des cours d'eau. Les sociétés de pêche du XX^e siècle paraissent ainsi se transformer plus en protectrices de l'environnement qu'en utilisatrices du milieu. Mais le souci de gestion des pêcheurs ne se borne pas à la protection : beaucoup de sociétés agissent directement sur le devenir du milieu aquatique par des pratiques de pisciculture et d'alevinages.

Des actions de pisciculture et d'alevinages de plus en plus nombreuses

Le souci de gestion du milieu aquatique ne se limite pas à la surveillance et à la dénonciation des pollutions multiples. Les sociétés de pêche ont agi de façon soutenue sur les lacs et rivières français. On se trouve là au cœur de la problématique de la transformation de la faune et des paysages par l'homme.

Le pêcheur peut être perçu comme un destructeur, un régulateur. Mais, à la fin du XIX^e siècle, cette image change. En effet, les racines de cette mutation culturelle se trouvent dans la prise de conscience des pêcheurs qu'il était de leur devoir de protéger et de gérer leur environnement. Cette prise de conscience se traduit tout d'abord par un changement dans la façon de désigner les poissons. Comme le remarque Olivier Faure, une « *humanisation de l'animal* (43) » est observable dans la reprise d'un discours hygiéniste sur les poissons (pisciculture, hygiène des poissons) et ceci dès la fin du XIX^e siècle. Aux yeux des pêcheurs, la pisciculture apparaît comme la solution idéale pour lutter contre le dépeuplement des cours d'eau. Ainsi, de véritables réseaux se mettent en place entre pêcheurs, pisciculteurs et scientifiques (avec en toile de fond l'aval et les encouragements de l'Etat français (44)) pour aboutir à de véritables campagnes d'alevinages organisées, voire rationalisées dans certains cas. Les exemples dans le sud-ouest de la France sont là aussi très nombreux.

L'association des pêcheurs à la ligne de la Haute-Garonne, créée le 1^{er} février 1892, fournit une bonne illustration (45). Cette société a pour but principal le repeuplement des cours d'eau et la répression du maraudage dans son département, et plus particulièrement sur les bords du fleuve garonnais. Forte de ses 1 507 membres actifs, elle a mis en place un comité de cent membres dit « *d'aquiculture* » formé dès 1899 « *en vue de faire construire des bassins d'élevage à l'Embouchure, dans le vaste et magnifique établissement des Filtres, que l'administration des ponts et chaussées a concédé de gré à gré à la société* (46) ». Un versement annuel de 20 francs est imposé à chacun des membres du comité, ceux-ci ne pouvant être pris en dehors de la société. Les fonds provenant des cotisations doivent être affectés à l'entretien et au fonctionnement de l'établissement des Filtres « *grâce auquel des quantités innombrables d'alevins sont immergés tous les ans* (47) ». La consultation des archives confirme la volonté des pêcheurs toulousains de construire un établissement de pisciculture au lieu-dit « *Les Filtres* » (48). Cependant, des difficultés financières et techniques amènent les pêcheurs à collaborer avec un établissement de pisciculture déjà existant au sein de la ville, la pisciculture de l'université de Toulouse (49). *A son sujet, on apprend qu'« en ce qui concerne la station de Toulouse, les ressources ordinaires allouées par l'université suffisent à assurer la marche scientifique des services [...] Ses laboratoires, ses collections, son musée de pêche lui donneront la capacité de faire plus encore, et d'instituer un enseignement pratique et rationnel de la pisciculture. Cet enseignement, dont l'utilité est indéniable, rendra de signalés*

services en exposant et répandant les notions fondamentales. Il contribuera pour beaucoup à l'extension comme aux progrès de la pisciculture (50) ». La collaboration semble avoir été fructueuse : en apportant moyens financiers et main-d'œuvre, la pisciculture fournit de nombreux alevins à la société toulousaine pour effectuer des opérations dites de repeuplement. Les dépenses annuelles moyennes de la société de pêche sont de 3 000 francs dans les deux premières décennies du XX^e siècle ; cette somme sert avant tout à assurer l'alevinage en poissons blancs (carpes, gardons, tanches) des 48 kilomètres de rivières qui sont sous sa gestion (51). Un rapport de 1908 de l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées souligne le rôle primordial des pêcheurs dans le suivi et l'évolution des alevinages effectués dans la Garonne : « *il a été aperçu et même pris à la ligne, par des personnes dignes de foi, des truites provenant de l'immersion du 27 février 1907* (52) ». Le cas de Toulouse est loin de faire exception. Un autre exemple pris dans le grand sud-ouest français peut le prouver. La société des pêcheurs à la ligne des Pyrénées-Orientales, fondée en 1897, et siégeant à Perpignan « *s'impose tous les ans de très grands travaux et nombreux sacrifices en vue du repeuplement des cours d'eau de la région [...] C'est ainsi que par ses soins, au moins deux appareils à incubation sont placés dans chacune de ses rivières [principalement le Têt], en outre cette année-ci, elle a fait un achat important d'alevins de tanches, carpes, truites de ruisseaux, et qui seront immergés en temps voulu dans les rivières et tous cours d'eau* (53) ».

La naissance d'une conscience écologique ?

Au terme de cette étude, force est de constater qu'une nouvelle sensibilité, doublée d'une sociabilité inédite, semble apparaître. La naissance des sociétés de pêche à la ligne à l'extrême fin du XIX^e siècle est l'arbre qui cache la forêt. Sous l'impulsion de facteurs multiples, on ne peut que constater la diffusion, entre 1888 et la fin des années 1930, de pratiques et de croyances jusque-là insoupçonnées. Par centaines, les fervents de la gaule se regroupent au sein d'associations, dont le principal mot d'ordre est la défense, la protection et le repeuplement des cours d'eau français. Les sociétés ainsi mises en place en moins d'une décennie forment un véritable réseau : elles sont regroupées en fédération, les idées et les informations circulent, les objectifs sont partout les mêmes. Alors qu'aucune évaluation sérieuse, quantitative ou qualitative, ne semble avoir été entreprise pour mesurer la véracité du « *dépeuplement des rivières* », les sources montrent un extraordinaire enthousiasme pour lutter contre ce soi-disant fléau national. Certes, cette croyance n'est pas nouvelle. Mais ses conséquences socio-culturelles, à l'échelle des pêcheurs amateurs de tout le pays, sont certainement une grande première. La genèse des sociétés de pêche ne s'explique pas uniquement par la spontanéité et la passion de la pratique, mais est bel et bien enracinée dans une croyance particulière selon laquelle il est du devoir de chaque pêcheur de prendre soin de son environnement en général, et des cours d'eau en particulier.

La « conscience » peut se définir comme la faculté qu'a l'homme de connaître sa propre réalité, de la juger et d'agir en fonction de ces paramètres. Dès leur apparition, les sociétés de pêcheurs ont cherché à avoir une connaissance plus ou moins claire des cours d'eau où ils pratiquaient leur loisir. Les résultats de leurs enquêtes et la multiplication des échanges avec les instances scientifiques (plus particulièrement la pisciculture) les ont progressivement amenées à juger et à croire que le domaine halieutique de la France était dans une « situation déplorable (54) », et particulièrement « dépeuplé ». Cherchant les causes de ces maux, les pêcheurs ont dénoncé les pollutions industrielles, cartographié et inventorié la faune piscicole et entrepris de vastes opérations de pisciculture et d'alevinages. En ce sens, il paraît peut-être possible de parler de l'apparition d'une conscience écologique, hypothèse qui devra être confirmée ou infirmée par des travaux ultérieurs. Ces données culturelles sont d'ailleurs en partie présentes dans l'esprit des hommes des années 1930. En 1933, *La pêche moderne, Encyclopédie de la pêche* (55) affirme que « chaque amateur de pêche, dans l'endroit où il habite, s'il vit au bord d'une rivière, peut contribuer au repeuplement. Certaines mesures suffisent, parfois bien simples, comme celle qui empêcherait les canards, au moins pendant la saison du frai, d'aller barboter dans la rivière, où ils détruisent des millions d'œufs, dont ils sont très friands [...] Le pêcheur n'en est pas moins un « ami de la nature », comme on disait si joliment autrefois (56) ». Les pêcheurs à la ligne se font ainsi l'interface entre deux mondes : celui des eaux et celui des hommes.

Notes

- (1) Marrou (H.I.), *De la connaissance historique*, Editions du Seuil, Paris, 1975, p. 55.
- (2) Corbin (A.), « Les balbutiements d'un temps pour soi. La pêche à la ligne et la polarisation des heures », dans *L'avènement des loisirs*, Aubier, Champs/Flammarion 1^{ère} édition, 1995, p. 324-340.
- (3) Cité dans Cazeils (N.), *Autrefois la pêche en eau douce. Insolites, histoires, traditions et savoir-faire*, Rennes, Editions Ouest-France, 2003, p. 104.
- (4) Guinot (R.), *Les secrets de la pêche à la ligne. Suivi d'un traité d'un traité sur les devoirs des pêcheurs à la ligne, la formation d'une société de pêche, l'organisation d'un concours de pêche*, Saint-Etienne, Manufacture française d'armes et cycles, 1929, p. 119.
- (5) Ibid.
- (6) Malange (J.F.), *A la recherche d'une socio-histoire des pratiques de pêche à la ligne en France de 1800 à nos jours*, Mémoire de DEA sous la direction de M. Patrick Cabanel et M. Jean-Marc Olivier, Université de Toulouse Le Mirail, 2005, 222 p.
- (7) Archives départementales [A.D.] du Lot, 4 M 60.
- (8) Thibault (M.), « Eléments de problématique du saumon atlantique en France », *La restauration des rivières à saumon*, Paris, Inra éditions, 1987, p. 413-425. On peut aussi citer « Aperçu historique sur l'évolution des captures et des stocks », *Le saumon atlantique, biologie et gestion de la ressource*, Plouzané, Ifremer, 1994, p. 175-183, et « Premiers éléments de l'éco-histoire du saumon atlantique en France », in *Pour une histoire de l'environnement. Travaux du programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement*, édité par C. Beck et R. Delort, Paris, CNRS éditions, 1993, p. 147-154.
- (9) Delbos (G.), « De la nature des uns et des autres : à propos du dépeuplement des eaux marines », in Mathieu (N.) et Jollivet (N.), *Du rural à l'environnement*, Paris, ARF Editions L'Harmattan, 1989, pp. 50-63.
- (10) THIBAUT (M.), « La redécouverte de la fécondation artificielle de la truite en France au milieu du XIX^e siècle ; les raisons de l'engouement et ses conséquences », *Histoire et Animal (tome III)*, Etudes réunies et présentées par A. Couret et F. Oge, Toulouse, Presses de l'IEP de Toulouse, 1989, p. 205-231.
- (11) M. C. MILLET, *Rapport sur les mesures à prendre pour assurer le repeuplement des cours d'eau de la France*, Paris, Société d'acclimatation, 1856.
- (12) A.D. de la Haute-Vienne, *Congrès de l'Arbre et de l'Eau*, Poher, « Nos Etangs », 1913, p. 110-115.
- (13) Thomazi (A.), *Histoire de la pêche des âges de la pierre à nos jours*, Paris, Payot, 1947, p. 429.
- (14) Jousset du Bellesme, *La pisciculture en France de 1884 à 1900. L'aquarium du Trocadéro, l'enseignement municipal de pisciculture, les sociétés de pêche, l'initiative privée*, Paris, 1909, p. 503.
- (15) Ibid., pp. I-XV.
- (16) Ibid., p. X.
- (17) MALANGE (J.F.), *A la recherche d'une socio-histoire des pratiques de pêche à la ligne...*, op. cit.
- (18) Jousset du Bellesme, *La pisciculture en France de 1884 à 1900. op. cit.*, p. 134-135.
- (19) A.D. Lot, 4 M 60 : Sociétés de chasse et de pêche.
- (20) Ibid.
- (21) A.D. Gers, Ville d'Auch, 2 i 12.
- (22) A.D. Vendée, 7 M 168.
- (23) A.D. Haute-Garonne, 1672 W 13 n° 3148.
- (24) Départements sur lesquels une première enquête a été menée : Gers, Haute-Garonne, Ariège, Haute-Vienne, Vendée, Aude et Marne.
- (25) *Annuaire des associations de pêcheurs à la ligne de France*, Imprimerie spéciale de l'annuaire des associations de pêcheurs à la ligne, Toulouse, 1901, p. 55.
- (26) *Annuaire des associations de pêcheurs à la ligne de France*, op.cit. p. III.
- (27) Ibid., p. 44.
- (28) Ibid., p. 46-47.
- (29) Ibid.
- (30) Ibid.
- (31) Les différentes sources à disposition permettent de dire que le premier congrès régional a eu lieu à Toulouse, qui en avait pris l'initiative, en 1896. Les suivants se tinrent à Pau (1897), Montauban (1898), Auch (1899). Le cinquième devait avoir lieu à Toulouse en 1900 mais il apparaît qu'il a dû être ajourné à 1901 en raison de l'Exposition universelle.
- (32) Ibid.
- (33) Discours du président M. Ed. Christophe, à l'assemblée générale du 25 janvier 1910, *La pêche illustrée*, Revue mensuelle du Fishing Club de France, n° 2, 15 février 1910, p. 23.
- (34) Bonjean, Edmond (Dr), *Fishing-Club de France. Conservation et protection des eaux superficielles et souterraines : projet de loi, enquête en vue de son application, enquête du Fishing-Club de France sur les eaux résiduaires des papeteries*, Paris, Bibliothèque du Fishing-Club de France, juin 1910, p. 8.

- (35) Ibid., p. 9.
- (36) A.D. Gers, 4 M 46.
- (37) Ibid.
- (38) Ibid.
- (39) Ibid.
- (40) Ibid.
- (41) Le problème des eaux a particulièrement été étudié : Goubert (J.P.), *La conquête de l'eau : l'avènement de la santé à l'âge industriel*, Paris, Robert Laffont, 1986, 302 p. et Merrien (F.X.), *La bataille des eaux : l'hygiène à Rennes au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 1994, 164 p.
- (42) *La pêche illustrée*, Revue mensuelle du Fishing Club de France, n° 1, 15 janvier 1910.
- (43) Faure (O.), « Gestion des hommes, gestion des animaux en France au XIX^e siècle », in *L'animal en politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 65-82.
- (44) Archives Nationales, F10 1762 et F10 2629 et 2630.
- (45) Jousset du Bellesme, *La pisciculture en France de 1884 à 1900*, op. cit., p. 499-502.
- (46) *Annuaire des associations de pêcheurs à la ligne de France*, op. cit., p. 45-47.
- (47) Ibid.
- (48) A.D. Haute-Garonne, S 145 : Dossier sur l'établissement de pisciculture des Filtres.
- (49) Ibid.
- (50) A.D. Haute-Garonne, 1903 W 55.
- (51) A.D. Haute-Garonne S 145 : Dossier sur l'établissement de pisciculture des Filtres.
- (52) A.D. Haute-Garonne, 1903 W 55.
- (53) *Annuaire des associations de pêcheurs à la ligne de France*, op. cit., p. 89-90.
- (54) A.D. Haute-Vienne, *Congrès de l'Arbre et de l'Eau*, Poher, « Nos Etangs », 1913, p. 110-115.
- (55) Albert-Petit (G.) et alii, *La pêche moderne. Encyclopédie du pêcheur*, Larousse, Paris, 1933, 590 p.
- (56) Ibid., pp. VII-IX.